



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°43-2019-092

PUBLIÉ LE 9 SEPTEMBRE 2019

# Sommaire

## **43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire**

43-2019-09-09-003 - ARRETE SG/COORDINATION n° 2019-93 désignant Madame Christine HACQUES, sous-préfète d'Yssingeaux, pour assurer la suppléance du préfet (1 page)

Page 3

43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2019-09-09-003

**ARRETE SG/COORDINATION n° 2019-93 désignant  
Madame Christine HACQUES, sous-préfète d'Yssingeaux,  
pour assurer la suppléance du préfet**

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
Coordination interministérielle

**ARRÊTE SG/COORDINATION n° 2019-93**  
**désignant Madame Christine HACQUES, sous-préfète d'Yssingaux,**  
**pour assurer la suppléance du préfet**

**Le préfet de la Haute-Loire,**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**  
**Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole,**

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Nicolas de MAISTRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- Vu le décret du Président de la République du 25 avril 2016 nommant Madame Christine HACQUES sous-préfète d'Yssingaux ;
- Vu le décret du Président de la République du 27 juillet 2016 nommant Monsieur Rémy DARROUX secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;
- Vu l'arrêté SG/COORDINATION n° 2019-92 du 9 septembre 2019 portant organisation de la permanence préfectorale dans le département de la Haute-Loire ;

Considérant l'absence simultanée du préfet et du secrétaire général de la préfecture,

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,*

**ARRÊTE**

**Article 1er :** Madame Christine HACQUES, en sa qualité de sous-préfète d'Yssingaux, est chargée d'assurer la suppléance du poste de préfet de la Haute-Loire :

le mercredi 11 septembre 2019 à partir de 6h00 jusqu'à 21h00.

**Article 2 :** Le secrétaire général, et la sous-préfète d'Yssingaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Fait au Puy-en-Velay, le 09 SEP. 2019

Nicolas de MAISTRE

